



# Retraités Cheminots

<http://www.fo-cheminots.com/retraites.html>

## Lettre aux Retraités

### Edito : Soyons prêts !

Evolution des prix selon l'INSEE

2022 : + 5,9%

2023 : + 3,7%

Evolution des pensions :

+0,8% au 1er janvier 2023

+4,9% au 1er novembre 2023 pour les retraites complémentaires

+ 5,3% au 1er janvier 2024

#### BON A SAVOIR

Caisse de Prévoyance SNCF

04 95 04 04 04

Services aux Retraités  
SNCF : 0809 400 110  
(numéro vert)

En ce début d'année, on ne peut que constater que les vieilles recettes gouvernementales sont toujours à l'ordre du jour: diviser pour régner ! La loi « immigration » condamnée par la confédération Force Ouvrière est un exemple de la démagogie consistant à diviser les salariés en fonction de leur origine, leur culture, alors que sur les chantiers, dans les bureaux, les différences de ces origines s'estompent au profit de l'entente naturelle de classe. Monter les salariés les uns contre les autres, c'est une vieille recette, un piège dans lequel nous ne devons pas tomber.

Diviser pour régner également pour les augmentations de retraites de 5,3%, insuffisantes face à l'inflation, mais montrées du doigt pour opposer les plus jeunes salariés dont les augmentations de salaires sont, au mieux, composées de diverses primes. Une échelle mobile des salaires, des pensions et indemnités, c'est la revendication à remettre sans cesse sur la table, c'est la revendication qui unifie tous les salariés

Les appels de Macron au « réarmement » n'est pas une parole en l'air, c'est affirmer que le conflit entre la Russie et l'Ukraine est là pour durer, et que salariés de ce pays doivent y participer. Economiquement, aujourd'hui. Pour l'instant, indirectement, en voulant, par exemple, utiliser les fonds des Livrets A pour financer les industries d'armement au lieu de construire des logements alors qu'il y a 300 000 sans abri dans ce pays !

En ce début d'année, ou les vœux les plus hypocrites pleuvent, on a pu entendre à la question : « alors que cette nouvelle année commence mal, y a-t-il des raisons d'espérer ? » la réponse ... « oui, car la suivante sera encore pire » fait fi des capacités des salariés à se mobiliser contre les projets néfastes des gouvernements. Après les Gilets jaunes, la bataille contre la réforme des retraites, la loi immigration, le prochain conflit sera à propos d'un motif ignoré aujourd'hui. Aux militants d'être prêts à mettre à disposition des salariés les moyens de vaincre le gouvernement et le patronat !

Bulletin rédigé par le Secrétariat des Retraités :

Gérard LE MAUFF, Alain SCHLICK, Claude DENIS, Christine DEVARENNE, Eric FALEMPIN, Patrick FAUCOUNEAU, François GRASA, Claude JEHAN, Jean-Louis PONNAVOY,



Monsieur Gabriel ATTAL  
Premier Ministre  
Hôtel Matignon  
57, rue de Varenne  
75007 Paris

Monsieur le Premier Ministre,

Nous sommes neuf organisations nationales de retraités qui se sont donné pour objectif de défendre les 18 millions de retraités et retraitées que compte ce pays. Depuis 10 ans que nous travaillons ensemble, nous alertons la représentation nationale sur la détérioration continue de la situation financière, sanitaire et sociale des anciens.

Leur pouvoir d'achat est laminé, année après année, du fait de revalorisations insuffisantes qui sont en décalage avec l'inflation et ne respectent pas l'obligation faite par le Code de la Sécurité sociale de revaloriser les pensions selon l'indice INSEE.

La revalorisation des pensions de 5,3% au 1<sup>er</sup> janvier 2024 est la stricte application de l'article L 161-25 du Code de la sécurité Sociale qui stipule que les pensions doivent être revalorisées au niveau de l'inflation.

Or, force est de constater, que durant les années écoulées, en particulier depuis 2017, les gouvernements successifs se sont émancipés de leurs obligations en la matière.

Cela a pour conséquence qu'il reste un passif non négligeable pour la période qui court du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2023, passif que nous évaluons à 9,1%, plus le cumul des pertes de chacun des 84 mois qui s'élève à près de 3 mois de pension.

Sur le plan sanitaire, la Covid 19 a lourdement frappé les personnes âgées qui se sont vu interdire les urgences et confiner chez elles ou dans leurs établissements de retraite. La situation catastrophique des hôpitaux du pays complique encore leur accès aux soins et à la santé.

Et, d'une façon générale, nous avons le sentiment d'une forme de mépris à l'égard des anciens et de leur situation alors qu'ils occupent une place importante dans la vie politique, sociale et culturelle, qu'ils viennent souvent en aide à leurs enfants et petits-enfants et qu'ils représentent l'appoint indispensable, par leur bénévolat, de toutes les structures associatives.

Le vote de la loi de financement de la Sécurité sociale nous paraît inquiétant dans sa forme et dans son fond. Dans sa forme, la succession cadencée de l'application de l'article 49-3 tant sur le PLF que le PLFSS fait que ces budgets sont considérés comme adoptés bien que non débattus et non votés. Cette pratique nous interroge sur la solidité de la démocratie quand, sur des actes aussi essentiels, les élus de la Nation ne sont pas consultés. Dans son fond, la promulgation de la loi de programmation des finances publiques qui a pour objectif une économie de 12 milliards € dont 6 dans le domaine social, nous paraît contradictoire avec les

promesses d'amélioration de la situation des services de santé.

Nous sommes inquiets du fréquent oubli des personnes qui sont ou qui vont être à la retraite lors de la mise en place des complémentaires santé, alors que les dépenses de santé sont plus importantes pour les personnes âgées.

Nous sommes inquiets du sort réservé à la proposition de loi « Bien vieillir » qui avait été présentée par l'ancienne Ministre des Solidarités. Depuis près de dix années, une loi sur le « Grand âge » est régulièrement promise par les ministres compétents : Mme Bachelot, Mme Delaunay, Mme Buzyn... mais la gestation semble problématique, faute de moyens essentiellement. Or la situation des EHPAD et des services d'aide à domicile est catastrophique et ne semble pas devoir s'améliorer dans l'immédiat.

Nous avons pris acte du vote de l'article 2 qui stipule : *"Avant le 31 décembre 2024, puis tous les cinq ans, une loi de programmation pluriannuelle pour le grand âge détermine la trajectoire des finances publiques en matière d'autonomie des personnes âgées, pour une période minimale de cinq ans. Elle définit les objectifs de financement public nécessaires pour assurer le bien vieillir des personnes âgées à domicile et en établissement et le recrutement des professionnels, ainsi que les moyens mis en œuvre par l'Etat pour atteindre ces objectifs"*.

Cet objectif se traduira-t-il par un recrutement suffisant de personnels qualifiés ? Ils sont absolument indispensables afin d'assurer des conditions de vie décentes aux personnes âgées et dépendantes. Par ailleurs, les mesures contenues dans ce projet nous paraissent notoirement insuffisantes et ne répondent pas à la situation actuelle et aux besoins exprimés par les retraités et retraitées.

Aussi, Monsieur le Premier Ministre, nous souhaiterions qu'une délégation de nos organisations puisse être reçue à la date qui vous conviendra afin de vous exposer nos revendications et connaître vos propositions d'action sur ces questions.

En l'attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de nos sincères salutations.

Cathy Cau (UCR-CGT, 263 rue de Paris, 93515 Montreuil cedex)

Paul Barbier (UCR-FO, 141 avenue du Maine, 75680 Paris cedex 14)

Laurence Naudin (UNAR-CFTC, 45, rue de la Procession, 75739 Paris cedex 15)

Yvon Le Goffic (UNIR-CFE CGC, 42, avenue de la Porte de Clichy 75017 PARIS)

Marylène Cahouet (FSU, 22 rue de la Malmaison 93 170 Bagnolet)

Gérard Gourguechon (UNIRS-Solidaires, 31 rue de la Grange aux Belles, 75010 Paris)

Jacques Brilllet (FGR-FP, 20 rue Vignon, 75009 Paris)

Roger Perret (Ensemble & Solidaires - UNRPA, 47 bis rue Kléber, 93400 St Ouen)

Bernard Serra (LSR, 263 rue de Paris, 93515 Montreuil)



## Communiqué de presse

### **Doublement des franchises médicales : les assurés passent à la caisse !**

Lors de sa conférence de presse, le Président de la République a annoncé le doublement des franchises médicales, faisant ainsi passer de 50 centimes à 1 euro la somme payée pour chaque boîte de médicament.

En outre, le plafonnement annuel à 50 euros de la franchise, jusqu'alors applicable pour l'ensemble des assurés sociaux assujettis à la franchise, ne se subsisterait que pour les assurés sociaux en affection de longue durée (ALD). Plus aucun plafond annuel aux franchises médicales ne serait prévu pour les autres assurés sociaux. Cette suppression du plafond annuel aurait aussi pour conséquence de remettre en cause, pour ces assurés, la garantie selon laquelle le montant total annuel de la franchise médicale cumulé avec le montant annuel de la participation forfaitaire (pour les consultations médicales notamment) ne peut dépasser 100 euros par an.

Déjà envisagée il y a quelques mois et dénoncée par FO, cette mesure, qui a été présentée comme un moyen de « responsabiliser » les assurés sociaux dans leur consommation de médicaments, est en réalité un moyen déguisé de réaliser 800 millions d'euros d'économies sur le dos des assurés.

Or, jusqu'à preuve du contraire, ce ne sont pas les assurés qui se prescrivent eux-mêmes les médicaments. Ce sont donc les pratiques médicales qu'il faut questionner pour s'attaquer aux racines de la surconsommation de médicaments, ainsi que les insuffisances du système, comme par exemple l'insuffisante prise en charge des problèmes de santé mentale.

Outre le fait qu'elle culpabilise les assurés, cette mesure s'ajoute à une série d'augmentations, qui pèsent lourdement sur le pouvoir d'achat des ménages et fait craindre une augmentation du renoncement aux soins pour les assurés les plus modestes :

- Hausse des cotisations de complémentaires santé pour 2024 à la suite notamment des transferts de charges de l'assurance maladie obligatoire vers l'assurance maladie complémentaire (par exemple en matière de soins dentaires, hausse de 10 points du ticket modérateur qui est passé de 30 à 40 % depuis le 1er octobre 2023) et du déploiement de la réforme du 100 % santé.
- Tendance à l'augmentation des dépassements d'honoraires à la charge des assurés sociaux et crainte d'une hausse du reste à charge pour les ménages, notamment pour les soins dentaires.
- Disparités en matière de reste à charge à l'échelle du territoire (inégalités d'accès aux soins) et en fonction de l'âge.

Le risque de renoncement aux soins que laisse planer cette mesure apparaît en contradiction avec le virage préventif annoncé par le Gouvernement.

Parce que le droit à la santé n'est pas une variable d'ajustement, FO s'oppose à cette nouvelle mesure de marchandisation du soin.

Paris, le 19 janvier 2024

Contact :

**Eric GAUTRON**  
Secrétaire confédéral

**Secteur Protection  
Sociale Collective**

## Les sections de retraités se réunissent.

### Nantes



Les retraités se sont réunis en AG du syndicat de Nantes Vendredi 19 janvier avec la participation de **Philippe Herbeck**, secrétaire général de la Fédération, **Michel Leroch** secrétaire général de l'UD FO44, **Monique Renaud** représentante de l'UDR FO 44 et **EricTheotec** secrétaire du syndicat.

Après avoir donné des nouvelles des excusés et salué les camarades retraités du Mans et d'Angers, Gérard Le Mauff a donné quelques informations sur l'aug-

mentation au 1 er janvier des pensions de 5.3 % largement insuffisant pour combler des années de retards ; les FC des ayants droits ; la rencontre fédérale prochaine avec le directeur de la CPR (conséquences mutuelle obligatoire et de l'abandon de la garantie d'Etat sur le déficit démographique de la CP). Il s'est inquiété du climat actuel, ciblant des boucs émissaires, liberticide, « bruits de bottes » guerres et massacre de civils, d'enfants au Moyen Orient, sans réactions confédérales selon lui à la hauteur de la tradition syndicale pacifiste.

Philippe Herbeck est intervenu sur la situation générale préoccupante, la NAO 2024 (1.8 % pour 2.6 % d'inflation prévue). Il a insisté sur la nécessité d'une large discussion entre nous sur le fond des choses et sans tabous, le syndicalisme étant aussi la défense des valeurs humanistes.

Pour Michel Leroch quand les conditions sont réunies les salariés se mobilisent. Il a expliqué le but principal de la loi immigration, baisser les droits sociaux des salariés d'origine étrangère au profit des employeurs. Il a détaillé plusieurs avancées revendicatives et le développement de FO dans le 44.

Monique Renaud a informé des initiatives de l'UCR et du groupe des 9 particulièrement pour une augmentation des pensions de 10 % (pétition en cours)

Après la longue discussion qui a suivi, nous nous sommes retrouvés au restau « coté jardin » .

## Agenda des prochaines réunions de sections

- Jeudi 15 février : section de Rouen
- Mardi 12 mars : section de Rennes
- Jeudi 14 mars : section de Lille-Hellemmes
- Jeudi 14 mars : section de Lyon
- Jeudi 28 mars : section du Mans





## communiqué

### VŒUX DES RETRAITES EN 2024 : LA PAIX ET LA DEMOCRATIE !

En ce début d'année 2024, face au développement des conflits et des guerres qui meurtrissent profondément, jusqu'à la mort, les chairs et les vies des populations civiles, les 7 organisations de retraité·es, signataires réaffirment leur attachement indéfectible à la paix. Aux trop nombreuses victimes s'ajoutent les risques d'embrasement aux conséquences dramatiques. C'est particulièrement le cas au Moyen Orient où rien ne peut justifier les bombardements démesurés qui frappent à l'aveugle les écoles, les hôpitaux, les lieux de culte... Rien ne peut justifier l'incitation à la haine et à la violence en particulier contre les femmes et les enfants. Aussi, les organisations soussignées apportent leur soutien aux victimes civiles israéliennes et palestiniennes. Elles exigent l'arrêt immédiat des bombardements, la libération de tous les otages et de tous les prisonniers, un cessez-le feu immédiat et permanent.

Elles soutiennent et soutiendront toutes les initiatives qui iront dans ce sens.

A l'échelle de notre pays, c'est la démocratie qui doit retrouver sa primauté dans la conduite des choix législatifs et sociaux. Les retraité·es méritent mieux que leur marginalisation citoyenne et sociale, l'étouffement de leurs droits légitimes et de leurs aspirations à une vie digne. Les organisations signataires qui exigent l'arrêt de la criminalisation de l'action syndicale et citoyenne poursuivront dans l'unité qui les rassemble depuis 10 ans à porter les revendications des retraité·es pour leurs apports et leurs droits, particulièrement en matière de pouvoir d'achat, d'accès à la santé et plus généralement aux services publics et pour que soit reconnue leur place dans la société.

Cathy Cau (UCR-CGT, 263 rue de Paris, 93515 Montreuil cedex)

Paul Barbier (UCR-FO, 141 avenue du Maine, 75680 Paris cedex 14)

Marylène Cahouet (FSU, 22 rue de la Malmaison 93 170 Bagnolet)

Gérard Gourguechon (UNIRS-Solidaires, 31 rue de la Grange aux Belles, 75010 Paris)

Jacques Brillet (FGR-FP, 20 rue Vignon, 75009 Paris)

Roger Perret (Ensemble & Solidaires - UNRPA, 47 bis rue Kléber, 93400 St Ouen)

Bernard Serra (LSR, 263 rue de Paris, 93515 Montreuil)



# Communiqué de presse

## Soutien au mouvement des travailleurs de l'agriculture

La Confédération Force Ouvrière apporte tout son soutien à la mobilisation des agriculteurs contre les politiques agricoles nationales et européennes qui créent les conditions d'une concurrence déloyale.

FO rappelle que les salariés agricoles, et plus généralement l'ensemble des travailleurs, subissent de plein fouet à la fois l'inflation et la crise traversée par le monde agricole qui pèse sur la politique sociale du secteur. Les travailleurs agricoles ne vivent plus de leur travail, alors qu'ils nourrissent la population.

FO interviendra dans l'ensemble des instances et auprès des pouvoirs publics pour que le gouvernement trouve enfin une solution pérenne et équitable à cette crise. A l'image de l'exigence de souveraineté industrielle, la souveraineté alimentaire doit devenir un enjeu prioritaire pour la relance de la production en France.

FO revendique l'amélioration de la rémunération et des conditions de travail des salariés et des agriculteurs.

FO adresse ses condoléances à la famille et aux proches de l'éleveuse et de sa fille décédées sur un barrage routier en Ariège. FO agit et agira sans relâche pour la défense du droit constitutionnel de manifester. Mourir pour réclamer le droit à vivre dignement est intolérable.

## **Loi immigration : un bon début mais FO demande toujours le retrait pur et simple !**

La confédération Force ouvrière a pris connaissance de la décision du Conseil constitutionnel concernant la loi immigration.

Elle se félicite de la censure de 32 articles sur 86, soit plus d'un tiers de la loi.

FO se félicite en particulier de la censure des dispositions qui durcissaient l'accès aux prestations sociales et familiales. FO rappelle que « chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins », ce qui a contribué, depuis la création de notre protection sociale collective, à la cohésion sociale de la République.

Force ouvrière avait condamné une loi qui de l'aveu même du gouvernement était contraire à la Constitution. Pour FO, ce texte particulièrement régressif porte gravement atteinte aux principes républicains d'égalité et de solidarité.

Les dispositions portant sur la régularisation des travailleurs sans titre de séjour sont maintenues. Elles donnent au préfet le pouvoir décisionnaire sur l'octroi ou non de ce titre. FO dénonce une mesure qui renforce l'arbitraire, fragilisant encore un peu plus la situation des travailleurs sans papiers.

FO continue de combattre ce texte. Bien qu'il soit fortement allégé par le Conseil constitutionnel, FO en demande toujours le retrait pur et simple.

**Frédéric SOUILLOT**  
Secrétaire général

## Un peu d'histoire

**Une contribution aux débats de notre camarade Philippe MENARD,  
retraité, ancien secrétaire fédéral :**

### **DÉCENTRALISATION FERROVIAIRE 1998-2002**

LA SNCF prépare sa révolution : le 1er janvier 2002, ses lignes régionales vont passer sous la responsabilité des conseils régionaux. A quelques mois de l'échéance, les protagonistes entament des négociations difficiles. En effet, certaines régions nourrissent encore quelques doutes à l'égard de la volonté de l'Etat de jouer pleinement le jeu. Le projet de budget pour 2002 présenté la semaine dernière par Jean-Claude Gayssot, ministre des transports, donne, en tout cas, quelques assurances aux assemblées régionales.

Le principe de cette régionalisation remonte à 1974. Il a été vraiment lancé en 1993 par le gouvernement d'Edouard Balladur. En 1997, six régions - Alsace, Centre, Nord-Pas-de-Calais, Pays de la Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes -, rejointes en 1999 par le Limousin, se sont portées candidates pour l'expérimenter, convaincues de pouvoir mieux faire que la SNCF, société très marquée par sa « culture verticale ». En offrant un service adapté aux besoins de l'usager, ces régions ont obtenu des résultats flatteurs : le trafic a augmenté de 12 %, contre 6 % sur le reste du réseau, depuis le début de l'opération. Ces six régions ont créé 750 nouveaux trajets, remis en état 350 gares et investi 915 millions d'euros (6 milliards de francs) pour la rénovation ou l'acquisition de trains.

Le 1er janvier 2002, le système va être étendu à toutes les régions françaises, à l'exception de deux : la Corse, dont la seule voie ferrée est rattachée au réseau de PACA ; l'Île-de-France, qui bénéficie d'un statut spécial, le Syndicat des transports d'Île-de-France (STIF) coordonnant les activités de la SNCF et de la RATP. Conscientes que le « tout-route » est désormais obsolète, les vingt conseils régionaux concernés ont pris l'affaire très au sérieux : dans les contrats de plans conclus avec l'Etat pour la période 2000-2006, ils prévoient d'investir 10,4 milliards d'euros (68 milliards de francs).

C'est donc avec détermination que les régions abordent les négociations avec l'Etat, d'une part, et la SNCF, d'autre part, échaudées par la propension des pouvoirs publics et de la Société nationale à traîner les pieds. Face à des « comptes opaques, illisibles et parfois approximatifs », rappelle Hubert Haenel, sénateur RPR du Haut-Rhin et premier vice-président du conseil régional d'Alsace, les régions ont obtenu que la facturation du service rendu soit détaillée et vérifiable. Depuis cette année, les comptes de la SNCF sont attestés par l'audit d'un cabinet indépendant. Ces comptes déterminent la compensation financière du Trésor au titre de l'exploitation des lignes régionales.

Ouvrir à la concurrence le système ferroviaire français, l'idée vient de loin. De si loin qu'elle avait fini par sembler rejoindre la longue liste des tabous, des Arlésiennes ou autres serpents de mer du débat public hexagonal. Dès les années 1990, la concurrence était apparue aux économistes des transports comme un des moyens à mobiliser pour permettre au train de retrouver son attractivité modale face à la voiture ou à l'avion. Il y avait urgence puisque, entre 1970 et 1993, la part du ferroviaire était passée de 31,7 à 15,4% pour le transport de marchandises et de 10,4 à 6,4% pour le transport de voyageurs.

Assez vite, la Commission européenne s'est alors rendu compte que l'ouverture à la concu-



rence apporterait nombre d'effets induits plutôt vertueux : amélioration de la qualité du service à l'utilisateur, augmentation des investissements dans la modernisation des réseaux et des infrastructures, voire - mais ce n'était pas nécessairement le principal - baisse des tarifs. La stratégie européenne a trouvé une expression très directe en 1996, avec la publication d'un livre blanc. L'argument central de ce document, intitulé « Une stratégie pour revitaliser les chemins de fer communautaires » était notamment la volonté « d'introduction des forces du marché ». La Commission européenne y regardait les monopoles nationaux comme autant de freins à la croissance économique, de causes de la mauvaise santé du réseau ferroviaire et d'obstacles à la baisse des prix.

Cette analyse reprenait en réalité des initiatives plus anciennes de la Commission européenne. En 1991, une première directive avait ouvert la voie avec deux mesures significatives : la séparation obligatoire entre la gestion des infrastructures et l'exploitation des services, d'une part, et l'instauration d'un droit d'accès aux réseaux ferroviaires

## **Chronologie des positions de la Fédération FO des Cheminots sur la régionalisation**

### **Congrès à Tours en novembre 1998**

**1995 : sera un conflit historique !**

La lutte des cheminots a été déterminante pour l'abandon du contenu du contrat de plan 1996/2000 ainsi que pour la préservation de nos régimes particuliers de protection sociale et de retraite. Ces acquis extraordinaires ont, une fois de plus été préservés, comme en 1953, grâce à la forte mobilisation et à la détermination de tous. Par cette action les cheminots ont également obligé le gouvernement à engager un grand débat national sur l'avenir du transport ferroviaire.

Il sera mené début 1996 dans les Conseils Régionaux, les Conseils Economiques et social (CESR), Conseil Economique et social (CES) ainsi qu'au conseil National des Transports (CNT). C'est M. Claude Martinand qui fut chargé de le présider. Les organisations syndicales furent consultées.

Quatre axes majeurs furent retenus par le gouvernement de l'époque :

- Clarification des responsabilités respectives de l'Etat et de la SNCF, notamment en matière financière,
- Nécessité d'un effort financier important pour désendetter l'entreprise,
- Modification des comportements de la SNCF qui doit accorder une priorité au client et au service,
- Développement de la Régionalisation.

Sur ces orientations, le débat est porté au parlement.

### **Congrès à Hellemmes en 2002**

Jean-Claude GAYSSOT a voulu imprimer sa marque lors de son passage au ministère des Transports. Il a choisi la voie habituelle : celle d'un projet de loi, par définition innovant et d'une grande portée. Celui-ci a pour nom Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) et comporte un volet ferroviaire. Il vise à accentuer les lois de décentralisation de 1982 et à trans-

férer aux conseils régionaux la haute main sur les trains de la vie quotidienne. La loi est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2002. Elle consacre les conseils régionaux en tant qu'autorités organisatrices de transport chargées de définir la qualité, la fréquence, les horaires du Service Public ferroviaire et d'investir, s'ils l'estiment nécessaire, dans le matériel et les infrastructures qu'ils jugent utiles à ses objectifs.

Parallèlement, la Commission Européenne a élaboré, toujours à la suite du sommet de Lisbonne, un projet de règlement Européen faisant obligation aux autorités organisatrices de transport ferroviaire de soumettre les missions dont elles ont la charge à l'appel d'offres Européen. Contrairement aux Directives qui ont besoin d'être transposées, les règlements sont d'application directe. Le Règlement sur les Services Publics ferroviaires devrait être adopté dans le premier semestre 2002.

Ainsi, malgré un discours ministériel lénifiant, loi SRU et règlement Européen se complètent parfaitement, l'une définissant les autorités organisatrices de transport et leurs prérogatives, l'autre leur fixant leurs obligations et surtout la mise en œuvre.

Pour notre organisation syndicale, la combinaison de ces deux textes peut aboutir, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2003, à l'intervention de transporteurs ferroviaires privés, tel que CONNEX, pour réaliser les TER sur certaines régions. Notre organisation syndicale estime que la loi SRU consacre le désengagement de l'Etat dans le Service Public ferroviaire. Elle constitue un outil libéral qui va conduire à brève échéance à la privatisation des liaisons régionales les plus rentables. Elle met en péril faute d'arbitre les services inter-régionaux et va provoquer la situation du réseau autour des grandes agglomérations tout en instituant des discriminations de service et de tarification entre les citoyens n'habitant pas dans la même région. Notre organisation syndicale est restée à la pointe d'un combat indispensable pour la sauvegarde de l'égalité de traitement des citoyens et des cheminots, du statut des personnels et d'un réel développement du ferroviaire.

## Congrès à Chambéry en 2006

### **Le règlement OSP :**

Le règlement sur les obligations de service Public dans les transports de voyageurs par route et par rail (OSP) est en cours de discussion devant le Parlement Européen. Il en est à sa troisième mouture depuis 2000, les deux précédentes ayant été retirées. Le texte actuel pourrait passer en conseil des Ministres Sectoriel européen le 8 juin 2006 pour décision. Il permet aux Autorités Organisatrices (AO) de transports (les conseils Régionaux et le STIF, pour la France) de lancer des appels d'offres européens pour la réalisation de leurs transports publics ferroviaires. Il concerne aussi le métro, le tram (Train-Tram) ainsi que le bus.

La France a devancé la mise en place de ce règlement (d'application directe sans transposition faut-il le rappeler) en faisant adopter par le législateur français la loi de Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) présentée par le Ministre GAYSSOT et le Gouvernement JOSPIN en 1999, cette loi a généralisé la régionalisation ferroviaire, ce que toutes les organisations syndicales françaises ont approuvé et appuyé, à l'exception de la Fédération FO des Cheminots qui l'a toujours combattue compte tenu des dangers qu'elle recelait.

.../... La suite aux prochaines Lettres